



# Commerçants ambulants : protégez-vous des cambriolages

Le groupement de gendarmerie de la Sarthe vous met en garde, dans le cadre de vols, perpétrés de jour, au préjudice de commerçants ambulants.

## Quelques conseils :

### Sur les marchés

- si vous repérez des personnes dont le comportement semble suspect, qui s'intéressent à vos véhicules ou à vos étals, appelez la gendarmerie (en composant le 17) ;
- sur le chemin du retour, assurez vous que vous n'êtes pas suivis : deux tours d'un rond-point pourront vous permettre de déceler un éventuel véhicule suiveur.

### A votre domicile

- repérez les personnes inconnues, qui se présentent afin de réaliser un achat d'un petit montant ;
- soyez solidaires de vos voisins pour une vigilance réciproque ;
- l'anticipation et la réflexion peuvent être des facteurs importants d'amoindrissement des dommages causés par l'acte du délinquant. Sécurisez vos locaux : limitez le nombre des accès - vérifiez le niveau de résistance des portes, des fenêtres... - éliminez et rangez tout ce qui peut servir à escalader - équipez vos locaux d'un système de vidéoprotection et/ou d'une alarme anti-intrusion - pensez à vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces systèmes qui doivent pouvoir continuer à fonctionner même en cas de coupure du réseau électrique et téléphonique.

### Ayez les bons réflexes

- Le signalement des personnes et des véhicules est capital pour l'enquête de gendarmerie. Même en l'absence d'un acte délictuel, **n'hésitez pas à contacter la gendarmerie afin de signaler tout fait particulier survenu dans ou aux abords de votre domicile, en composant le 17**. Observez les éléments permettant une identification : marque, type et couleur de véhicule, direction prise, numéro d'immatriculation, nombre et description des individus, horaires ...
- évitez de détenir une grosse somme d'argent à votre domicile ;
- en cas de constatation de cambriolage, il convient de ne rien toucher et de prendre contact sans délai, avec la gendarmerie.